

**Titre du projet :** Parc thermique de Senneterre

**Nom de la municipalité :** Ville de Senneterre

**Description du projet :**

La confirmation, en 1999, de la construction de la centrale thermique de 34,6 MW de Boralex à base de biomasse forestière a été l'élément déclencheur du projet du *Parc thermique de Senneterre*. Ainsi, l'utilisation des rejets thermiques de la centrale comme source de chauffage alternative pour des entreprises ayant des besoins énergétiques élevés pourrait devenir une réalité.

L'objectif du *Parc thermique* est de créer, à proximité de la centrale Boralex, une zone d'activité agricole et agro-industrielle équipée de toutes les infrastructures d'accueil classique et d'un réseau de mise à disposition de l'eau chaude. Cette source de chauffage bon marché, via un réseau dit « Réseau eau chaude » conçu selon les principes simples et non handicapants pour l'unité industrielle génératrice de ces rejets provient du circuit de refroidissement du condenseur.

Sans être unique dans sa conception, l'aspect novateur du projet l'est dans son envergure. La mise en disponibilité de 63 millions de Kcal par heure permettrait de chauffer 25 hectares de serres agricoles. Ce projet collectif démontre clairement qu'agriculture intensive et compétitivité peuvent aller de paire avec préoccupations environnementales et développement durable.

La plus grande difficulté réside dans le peu d'intérêt démontré par les producteurs vis-à-vis l'opportunité que représente cette source énergétique bon marché.

La Corporation de développement économique (CDE) étudie la possibilité d'étendre les avantages du Parc thermique à d'autres types d'entreprises. Parmi celles-ci, une usine de transformation du bois évalue les avantages de s'installer à proximité de la centrale thermique pour pouvoir profiter de cette chaleur bon marché.

Il est essentiel que le générateur de rejet thermique Boralex conserve un intérêt à voir le projet se réaliser et que le milieu persévère dans sa volonté à trouver un preneur pour cette eau chaude disponible.

---

**Région(s) :** Abitibi-Témiscamingue

**Population :** 4 700 habitants

**Dates de début et de fin du projet :** 2003 à 2009

---

**Impacts énergétiques**

La valorisation des rejets thermiques représente une opportunité exceptionnelle pour des entreprises agricoles, piscicoles et agro-industrielles en permettant de couvrir 40% à 80% des besoins de chauffage.

---

**Impacts sociaux**

- Diversification de l'économie sociale ;
- Création de richesse ;
- Création d'emplois.



---

### Impacts économiques

À pleine capacité, le Parc thermique aurait des retombées fiscales locales de 2,1 millions \$ et fédérales-provinciales de 8,5 millions \$. Il est estimé que plus de 150 emplois y seraient créés.

---

### Impacts environnementaux

En utilisant les rejets thermiques au lieu de combustibles fossiles comme source de chauffage, les entreprises du *Parc thermique* contribuent de façon significative à la réduction des gaz à effets de serre.

---

### Coût total du projet

**1 750 000\$**

---

### Recours au(x) programme(s) d'aide financière suivant(s)

• Développement Économique Canada (DEC)	<b>99 000\$</b>
• Ville de Senneterre	<b>33 000\$</b>
• Corporation de développement économique (CDE)	<b>50 610\$</b>

---

### Personne(s) contact :

#### Municipalité

Ville de Senneterre  
Jean-Maurice Matte  
Maire  
819 737-2296  
jmmatte@ville.senneterre.qc.ca

Corporation de développement économique (CDE)  
Stéphanie St-Pierre  
Agente de développement  
819 737-2277  
sstpierre@ville.senneterre.qc.ca